



Site inscrit

Date de protection : **2 juillet 1986** ~ Superficie : **1 864 ha**

Le site de Saint-Ulrich

Bébing, Dolving, Haut-Clocher, Langatte et Sarrebourg

Site remarquable à la porte des Vosges et du pays des étangs.



Situé à environ quatre kilomètres au nord-ouest de Sarrebourg, le site de Saint-Ulrich se situe au sein d'un paysage verdoyant à l'aspect bocager. Il désigne à la fois un ancien monastère de religieux et les vestiges d'une des plus belles villas gallo-romaines mises au jour en Lorraine. Situé un peu à l'écart des grandes voies de circulation actuelles, ce site gallo-romain, occupé du I^{er} au IV^{ème} siècle, devait se trouver sur une des voies traversant la Moselle pour gagner les provinces romaines de la Germanie. Les fouilles entreprises en 1894 ont permis de mettre à jour les vestiges d'une villa de plus de cent vingt pièces. Vers 1950, des recherches menées en différents points du voisinage permettent

de conclure à l'existence d'un vaste domaine agricole d'environ deux cents hectares. A partir de 1963, les fouilles ont amené, d'une part, le dégagement et la restauration de plusieurs pièces de la villa principale ainsi que des constructions proches et, d'autre part, recueilli un intéressant mobilier archéologique, objets en bronze et en fer, monnaies et céramiques...

Aujourd'hui propriété de la ville de Sarrebourg, l'ancien couvent abrite le Centre International des Chemins du Baroque, créateur et partenaire de nombreuses manifestations musicales et culturelles au Pays de Sarrebourg.



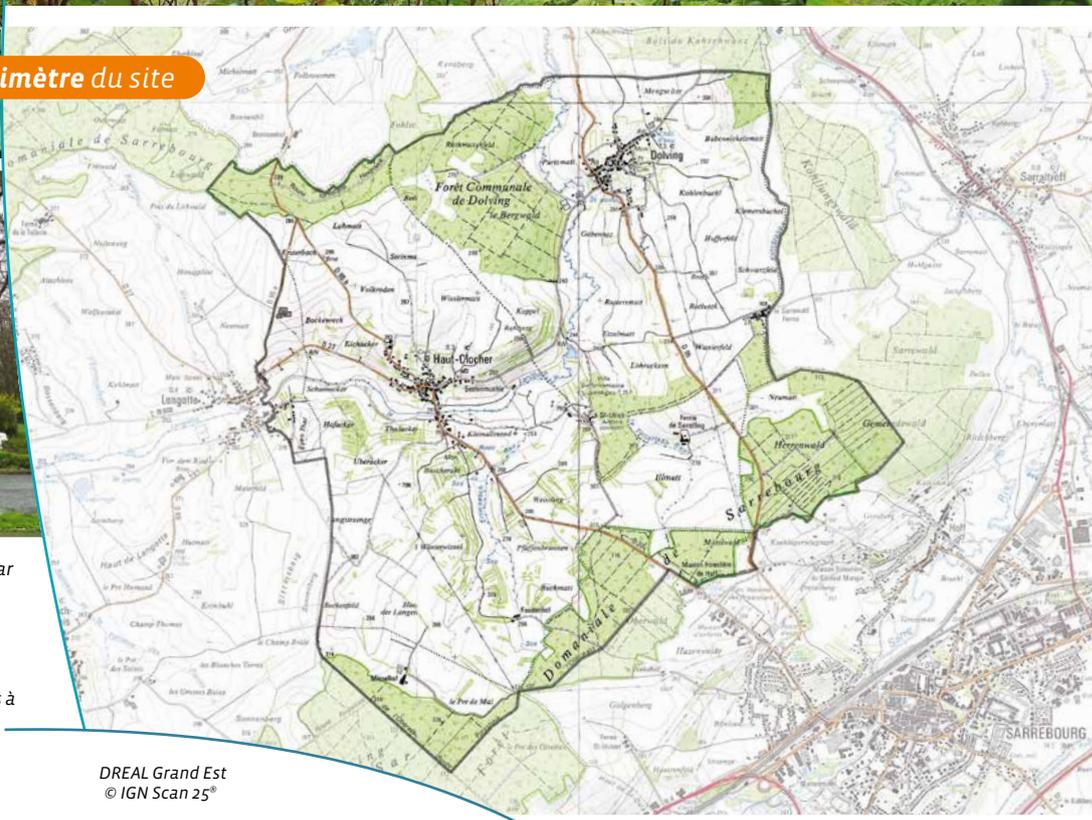
Détail du pont sur le Landbach

Critères de classement

→ **Historique, pittoresque**



Le site de Saint-Ulrich



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

- 1 ~ Vestiges du site gallo-romain gagnés par la végétation
- 2 ~ Vue sur la campagne environnante
- 3 ~ L'ancien couvent
- 4 ~ Représentation de la grotte de Lourdes à l'entrée du couvent

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classés au titre des monuments historiques : Villa gallo-romaine, Pont sur le Landbach de Dolving

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63